



Boulogne sur mer, le 27 septembre 2019

Le principal adjoint

A l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Le collège reconduit le dispositif "Devoirs Faits" pour les élèves volontaires encadré par les professeurs du collège.

Ce dispositif facultatif vise à donner à vos enfants des méthodes de travail afin de les rendre autonomes et de leur donner davantage l'esprit d'initiative.

En effet, le travail personnel de l'élève est indispensable tout au long de son cursus scolaire.

Pour cela nous vous demandons de consulter l'emploi du temps de vos enfants et de repérer les horaires où il n'a pas cours, ensuite de répondre au coupon réponse ci dessous :

Je vous encourage à profiter pleinement de ce dispositif qui commencera après les vacances de la toussaint.

Très cordialement,

P/O du chef d'établissement,
Yannis CHRISTON

✂.....

Madame , Monsieur :

Père / Mère / responsable de l'élève :

Classe :

Ne souhaite pas que mon enfant bénéficie du dispositif "devoirs faits"

Souhaite que mon enfant bénéficie du dispositif "devoirs faits"

Merci d'indiquer les jours et heures auxquels votre enfant assistera au dispositif "devoirs faits"

▶ Le à

▶ Le à

▶ Le à

→ A rendre au professeur principal.

▲ Si vous souhaitez moduler ces horaires, vous pourrez le signaler sur le carnet de correspondance.

Signature des parents